



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du jeudi 6 juillet 2017**  
**à 14 H 30 à La Roche Bernard**

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 6 juillet 2017 à 14 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine,
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique,
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique,
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique.
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan,
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine, donnant pouvoir à Solène MICHENOT
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine, donnant pouvoir à Solène MICHENOT
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan, donnant pouvoir à Monsieur Alain GUIHARD.
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan,
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique,

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, IAV.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental paierie de Loire Atlantique.
- Madame Régine ROSZAK, Secrétaire de séance.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Du 6 Juillet 2017**  
**à 14 H 30 à La Roche Bernard**

**7. EAU POTABLE**

**Présentation du Rapport Annuel du Délégué (RAD) et du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – exercice 2016**

L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « *le délégué d'un service public produit chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport (**Rapport Annuel du Délégué**) comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.* »

L'article L2224-5 du même Code Général des Collectivités Territoriales précise par ailleurs que « *le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un **Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service** public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. ... Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.* »

Ces deux rapports sont donc soumis au Conseil d'administration de l'IAV. **Les principaux éléments à retenir pour l'exercice 2016 sont les suivants :**

**Chiffres clé :**

- Volume d'eau brute pompé en Vilaine : 19 772 526 m<sup>3</sup> ;
- Volume vendu aux collectivités clientes : 18 580 721 m<sup>3</sup> (+1,78% par rapport à 2015) ;
- Volume prélevé depuis la nappe de Campbon : 405 506 m<sup>3</sup> ;
- Volume maximal journalier produit à l'usine : 90 668 m<sup>3</sup>, le 15/08/2016 ;
- Répartition des ventes d'eau par Départements :

Département	Volume (m <sup>3</sup> )	%
35	1 944 892	10,47
56	4 951 963	26,65
44	11 683 866	62,88
<b>Total</b>	<b>18 580 721</b>	<b>100</b>

- Recettes des ventes d'eau :
  - o Recette globale : 8 877 025 € H.T ;
  - o Part Délégué : 3 357 067 € H.T ;
  - o Part IAV : 5 356 702 € H.T ;
  - o Redevance Agence de l'eau : 163 256 € H.T ;

- Pour mémoire les recettes 2015 s'élevaient à :
  - o Recette globale : 9 350 973 € H.T ;
  - o Part Délégitaire : 3 436 973 € H.T ;
  - o Part IAV : 5 463 596 € H.T ;
  - o Redevance Agence de l'eau : 450 404 € H.T ;

Bien que les volumes distribués soient plus importants en 2016 qu'en 2015, la recette globale a diminué. Ceci s'explique d'une part, par la forte baisse de la redevance Agence (baisse du taux, à laquelle s'ajoute en 2016 la restitution d'un trop-perçu sur la période 2011-2014), d'autre part, par une actualisation négative des indices impactant les recettes de l'IAV (-1,96%) et du Délégitaire (-2,32%) ;

- Prix moyen de l'eau livrée : 0,4778 € HT/ m<sup>3</sup>, soit 57,34 € HT/120 m<sup>3</sup> ;
  - o Part IAV : 0,2883 € HT/m<sup>3</sup> ;
  - o Part Sepig : 0,1807 € HT/m<sup>3</sup> ;
  - o Part Agence : 0,0088 € HT/m<sup>3</sup> ;
- Le prix moyen en 2015 était 0,5122 € HT/ m<sup>3</sup>, soit 61,46 € HT/120 m<sup>3</sup> ;
  - o Part IAV : 0,2993 € HT/m<sup>3</sup> ;
  - o Part Sepig : 0,1883 € HT/m<sup>3</sup> ;
  - o Part Agence : 0,0247 € HT/m<sup>3</sup> ;

Le prix au m<sup>3</sup> est en forte baisse (-3,68 % pour l'IAV, -4,04% pour la Sepig) du fait de l'évolution négative des indices sur l'année 2016 ;

- Rendement des réseaux : 95% ;
- Production de boues :
  - o 4 920 m<sup>3</sup> ;
  - o siccité moyenne de 19,1%, soit 940 tonnes de matières sèches.

### ***Production à l'usine :***

Le volume global distribué est légèrement supérieur à 2015, avec une répartition toutefois différente : la production a été plutôt faible au premier semestre (8,2 Mm<sup>3</sup> de janvier à juin), du fait notamment de la pluviométrie importante. Au 2<sup>ème</sup> semestre, la production est devenue largement excédentaire (10,4 Mm<sup>3</sup> entre juillet et décembre) en lien avec un été ensoleillé et une situation de sécheresse ayant entraîné une plus forte sollicitation de l'usine lors de l'arrière-saison.

### ***Qualité de l'eau :***

- *Qualité de l'eau brute* : 856 prélèvements ont été réalisés, pour 13 44 paramètres analysés (contrôle sanitaire et autocontrôle confondus). Les teneurs en nitrate et en ammonium ont été inférieures aux moyennes observées depuis 1990 (moyenne à 17 mg/l et maximum mesuré à l'usine de 32 mg/l pour les nitrates, moyenne à 0,03 mg/l et maximum mesuré à l'usine de 0,114 mg/l en ammonium). Les concentrations en chlorures ont été inférieures aux valeurs usuellement observées jusqu'à fin juin, puis du fait de la sécheresse elles ont progressivement augmenté pour atteindre un pic à 121 mg/l en septembre. Des restrictions d'usage importantes ont dû être mises en place à l'écluse d'Arzal (20 jours de fermeture sur septembre/octobre) pour limiter les intrusions d'eau saumâtre et préserver la ressource. La teneur moyenne en Carbone Organique Total (COT) a été de 6,1 mg/l avec une pointe à 10 mg/l le 4 janvier, valeurs globalement conformes à celles classiquement observées chaque année.

- Néanmoins en 2016, les concentrations en COT sont restées élevées tout l'été, conséquence d'un premier semestre globalement très humide. Les concentrations en phosphore sont légèrement inférieures aux valeurs mesurées depuis 2009 (teneur moyenne de 0,12 mg/l en P2O5, avec une pointe à 0,27 mg/l) ;
- *Qualité de l'eau traitée* : 477 prélèvements ont été réalisés, pour 10 838 paramètres analysés (contrôle sanitaire et autocontrôle confondus). 2 dépassements de limite de qualité ont été mesurés (non confirmés lors des recontrôles) :
  - Par l'ARS : entérocoques (le 15/09/16) = 2 (norme = 0 u/100 ml) ;
  - Sepig (autocontrôle): Metolachlore ESA (le 17/10/16) = 0,105 µg/l (norme = 0,1 µg/l).5 dépassements de référence de qualité ont été mesurés par l'ARS : 1 concernant le COT (2,1 mg/l le 12/07, pour une référence à 2 mg/l) et 4 concernant l'équilibre calco-carbonique ;
- *Qualité de l'eau distribuée* : 318 prélèvements ont été réalisés, pour 5 033 paramètres analysés (contrôle sanitaire et autocontrôle confondus). Le taux de conformité par rapport aux limites de qualité (qui ne prend en compte que le contrôle sanitaire) a été de 100 % pour la microbiologie et la physico-chimie. 3 dépassements de référence de qualité ont été mesurés par l'ARS : 2 concernant les coliformes totaux (non confirmés lors des recontrôles) et 1 concernant le COT (2,1 mg/l le 28/07 à Rhuys, pour une référence à 2 mg/l).

#### ***Etat de la dette :***

- Capital restant dû au 31 décembre 2016 : 9 037 466,00 €
- Epargne brute annuelle 2016 : 1 336 135,00 €
- Durée d'extinction de la dette à fin 2016 : 6,8 ans.

#### ***Compte annuel de résultats :***

Le compte annuel de résultat d'exploitation (CARE) est un des éléments constitutifs du Rapport Annuel du Délégué. Il est annexé au présent rapport, **et fait apparaître pour l'exercice 2016 un résultat net négatif de - 50 356 €.**

#### ***Restructuration de la filière de traitement de l'usine de Férel (Usine d'Eau Potable Interdépartementale de Vilaine Atlantique) :***

Le marché de travaux a été attribué début 2016 au groupement d'entreprises Degremont (mandataire)-Eiffage-Sarc-Ineo, pour un montant de 21,99 M€ HT. La réalisation est programmée sur la période 2016 – 2023 :

- Tranche ferme (2016-2020 – 17,46 M€ HT) : construction d'un double étage décantation /réacteurs au charbon actif en poudre, aménagement de la filière boues, travaux de sécurisation électrique et hydraulique ;
- Tranche conditionnelle (2021-2023 – 4,53 M€ HT) : démolition des filtres à charbon actif en grains, construction d'une bache de contact chlore et de neutralisation finale, mise en place d'un traitement de désinfection aux UV.

#### ***Autres faits marquants :***

Un projet de recherche visant à améliorer la connaissance de la diffusion des eaux salées en amont du barrage d'Arzal a démarré en 2016 pour une durée de trois ans. Ce projet est piloté par la Saur et

réalisé en étroite collaboration avec les équipes de l'IAV (eau potable, mais aussi système d'information). Il implique, outre la Saur et l'IAV, une équipe de modélisation de l'Inria (Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique), ainsi qu'Imageo, une PME spécialisée dans le développement d'outils innovants de suivi de la qualité des eaux de surface.

L'année 2016 a été consacrée à l'acquisition de données de conductivité (campagnes ponctuelles et mise en place de sonde de mesure en continu) dans un contexte de sécheresse estivale et automnale marquée. Ces données permettront en 2017 de construire et caler un modèle mathématique en trois dimensions de diffusion de la salinité en amont du barrage d'Arzal, et en 2018 de tester différents scénarios de gestion (barrage, prise d'eau, siphons, écluse...) pour préserver la ressource des entrées d'eau saumâtre.

Le montant global du projet s'élève à 362 000 € TTC sur 3 ans. Il est entièrement financé dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public (travaux amélioratifs) et a obtenu une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 60%.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **prend acte du contenu du Rapport Annuel du Délégué**
- **émet un avis conforme sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'exercice 2016.**

**Pour extrait conforme**

**La Présidente,**

**Solène MICHENOT**